

SYNTHÈSE DES MÉTHODES DE DÉSIGNATION ET D'ORDONNANCEMENT DES CANDIDATS

Sources : listes de Montpellier « #NousSommes », Toulouse « Archipel citoyen », Poitiers « Poitiers collectif », Orléans « Orléans citoyen » et Crest « Ensemble pour Crest »

Pour proposer des modifications/ajouts n'hésitez pas à faire des commentaires [ici](#)

Pour aller creuser plus en détail les méthodes utilisées par les listes c'est [ici](#)



DÉSIGNATION DU COMITÉ DE SUIVI QUI GARANTIT LE PROCESSUS

Tirage au sort parmi les membres

et/ou

Proposer à des experts d'être membres

et/ou

Cooptation parmi les membres du collectif

et/ou

Critère : personnes non candidates

et/ou

Critère : signer la charte du collectif

et/ou

Critère : engagement min 2 mois dans le collectif



TROUVER LES CANDIDAT.E.S

Tirage au sort

= Courrier envoyé aux habitants et relances téléphoniques

et/ou

Plébiscite

= Tous les habitants peuvent proposer des amis/connaissances
= Nécessite plateforme en ligne

et/ou

Candidature

= Je souhaite être candidat.e



DÉFINITION COLLECTIVE DU RÔLE ET DES FONCTIONS DES ÉLU.E.S

Plenière(s)

et/ou

Travaux en groupe

et/ou

Témoignages d'élu.e.s



TEMPS DE RENCONTRES ET D'INTERCONNAISSANCE AVEC/ENTRE LES CANDIDAT.E.S

Plenière(s) / Jeux / Animations / Actions collectives

et/ou

Trombinoscope et mini bio de chaque candidat.e.s

et/ou

Présentation individuelle, exercices en groupes, exposé individuel sur une des thématiques du programme

SÉLECTION DES CANDIDAT.E.S (1/2)

Critères de diversité

Quartier habitation / âge / catégorie socio-pro
(Par le comité de suivi)

et/ou

Entretiens individuels

Motivation, capacité d'écoute, de travail en équipe, etc.
(Par le comité de suivi)

et/ou

Jugement majoritaire

Vote de X membres du collectif qui ne sont pas candidat.e.s



SÉLECTION DES CANDIDAT.E.S (2/2)

Vote / soutiens en ligne
(Nécessite plateforme)

et/ou

Jugement Majoritaire

vote de tout le collectif pour X femmes et X hommes en fonction du nombre de place sur la liste

et/ou

Jugement Majoritaire (si le nbr de candidat.e.s < que le nombre de place sur la liste)
= vote de tout le collectif pour un premier groupe de candidat.e.s qui désignera le reste de la liste avec le comité de suivi



ORDONNANCEMENT

Jugement Majoritaire

= le résultat du Jugement Majoritaire lors de la sélection définit l'ordre de la liste dont la tête de liste

et/ou

Election Sans Candidat.e.s (ESC) de la tête de liste

Cooptation du reste de l'ordonnancement en fonction des envies et compétences

et/ou

Désignation de 10 hommes et 10 femmes au sein des candidats par Jugement Majoritaire pour :

- désigner la tête de liste en ESC
- organiser l'ordonnancement de la liste en fonction des envies et compétences des candidat.e.s (avec comité de suivi)
- compléter la liste si besoin